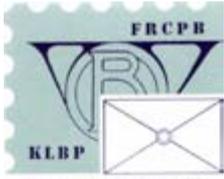


numéro **41** - édition 15 janvier 2016

éditeur responsable: Eddy Van Vaeck - Blancefloerlaan 165 bus 8 - BE 2050 ANTWERPEN
GRATUIT pour tous les membres de la F.R.C.P.B.

Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique a.s.b.l.
trimestriel paraît en janvier - avril - juillet - octobre
organe officiel de la F.R.C.P.B.

P508861



Oppgericht in - Fondée en 1850
K.L.B.P. Bonds bureel
Horizonpark blok 3
Leuvensesteenweg 510
BE-1930 Zaventem

Palmarès 2015

Belgaphil



Le plus grand salon international de la philatélie et numismatique de Belgique.

25 & 26/03/2016 et 30/09 & 1/10/2016



antwerp expo
Jan van Rijswijcklaan 191
B-2020 Antwerpen

Vendredi: 10.00 - 17.00
Samedi: 10.00 - 16.00

Entrée: € 5.00

Antwerpfila vous offre:

- Le plus grand salon de philatélie et numismatique de Belgique.
- Accessibilité facile, près du centre historique d'Anvers.
- Expo-cafeteria confortable avec beaucoup de choix
- Classique & Moderne.
- Variétés & curiosités.
- Collections en gros, motifs.
- Lettres & cartes postales
- Estimation & expertise
- Matériel, catalogues & accessoires.





Le mot du Président

Au commencement de cette nouvelle année, je souhaite présenter mes meilleurs vœux pour 2016 à tous nos lecteurs et à leurs familles. Cette année nous réservera encore bien des surprises, j'en suis certain.

Un regard sur l'année passée nous montre que ce fut une bonne et captivante année philatélique. Pour cela, nous avons fait tout ce qu'il fallait, tant au niveau local, régional, national qu'international. Il convient aussi de remercier tous nos sponsors, collaborateurs et sympathisants pour leur soutien.

Nous disons aussi un merci tout particulier à l'A.S.B.L. Pro-Post qui soutient financièrement, année après année, nos objectifs et qui continuera à nous soutenir les prochaines années.

Nous avons terminé l'année 2015 avec un magnifique numéro 40 de notre Belgaphil. Un vrai objet de collection. Et les commentaires sont élogieux, tant de Belgique que de l'étranger, les réactions sont très positives. Merci à tous...

Notre séance académique et le banquet qui a suivi ont aussi connu un bon déroulement et ce fut une parfaite clôture pour cette année festive au cours de laquelle nous avons fêté notre 125^e anniversaire. Plus loin dans ce numéro, vous trouverez un court mais très parlant reportage photos.

Au début de la onzième saison de notre revue "BELGAPHIL", il est de mon devoir, comme président national, de remercier l'ensemble du comité de rédaction, les collaborateurs et les nombreux auteurs d'articles enrichissants et si bien illustrés. Leur persévérance a fait que Belgaphil est ce qu'il est maintenant. Félicitations...

Les articles restent toujours les bienvenus à l'adresse du rédacteur en chef.

"WESTFILA 2016", notre exposition nationale à Roulers, prend de plus en plus forme. Les membres du comité d'organisation y travaillent imperturbablement. Vous en entendrez parler dans les prochaines semaines et vous en lirez plus dans les futurs numéros de Belgaphil.

Dans les semaines à venir, nous demanderons aux responsables des clubs de nous faire parvenir la liste de leurs membres mise à jour. Puis-je vous demander de le faire le plus rapidement possible? Je vous remercie.

Oh oui, il y aura aussi des cercles qui ne recevront pas cette demande, c'est vrai. Ce sont les cercles qui nous envoient régulièrement leurs adaptations et modifications à mon adresse, comme cela avait été demandé depuis la publication de Belgaphil. Nous comptons sur tous pour conserver notre fichier "up to date".

Il me reste encore une fois à vous souhaiter une belle et fructueuse année philatélique 2016.

J'espère que nous nous reverrons lors de Westfila 2016 à Roulers...

Eddy Van Vaeck
Président

COLOPHON

Président

Eddy Van Vaeck
Blancefloerlaan 165 bus 8
B-2050 ANTWERPEN
e.vanvaeck@klbp.be

Secrétaire

Constant Kockelbergh
Avenue des Cerisiers, 21
1330 RIXENSART
constant.kockelbergh@skynet.be

Trésorier

R. Duhamel
Avenue des Erables, 14
B-1420 BRAINE-L'ALLEUD
robertduhamel10@yahoo.fr
n° compte "Fédération"
210-0583900-12
BIC: GEBABEBB

IBAN: BE19 2100 5839 0012

Collaborateurs

Koenraad Bracke
Robert Duhamel
Michel Fivez

Jozef Ghys
Constant Kockelbergh
Michel Meuwis
Bernard Péters
Charlotte Soreil
Ivan Van Damme
Filip Van der Haegen

Traducteurs

Serge Havaux
Constant Kockelbergh
Bernard Péters

Tirage

10 000 exemplaires

Prix

GRATUIT pour les membres
de la F.R.C.P.B.
€ 15,00/an abonnement

Prochain numéro

Belgaphil n° 42 paraîtra le
15 avril 2016.

Pour être publiés dans les
meilleures conditions, vos
textes et communiqués
doivent parvenir à la
rédaction au plus tard le
1^{er} mars 2016.

Rédaction Belgaphil p/a Ivan
Van Damme - Vijverstraat 19
B-9881 Bellem

E-mail: naviemmadnav@skynet.be

et Michel Fivez, E-mail:
michel.fivez@telenet.be

Responsabilité

Chaque auteur reste
responsable du contenu de
son article.

URL: www.frpcb.be



Eddy Van Vaeck: Président National de la F.R.C.P.B.

Allocution *du* président

Séance académique du 10 octobre 2015

La saison philatélique 2014 - 2015 a été pour notre fédération la confirmation de la saison précédente et elle a ainsi démontré que le chemin suivi était le bon.

Avec fierté, nous pouvons affirmer que les membres ont apprécié les opinions et les idées du comité de gestion journalière et du conseil d'administration. Tout le monde sait qu'actuellement il n'est pas toujours facile de garder un navire à flot. Mais avec votre soutien, nous avons réussi à atteindre notre objectif et nous envisageons à nouveau l'avenir avec sérénité.

L'année 2015 est également une année de célébration pour notre fédération. En effet, nous célébrons le 125^e anniversaire de la fondation de notre fédération nationale créée le 11 Avril 1890.

De grandes célébrations comme il y a cinq ans ne sont pas prévues, mais nous tenons cependant à impliquer tous nos membres à cet anniversaire.

Le comité de gestion journalière, appuyé par le comité de rédaction, a choisi de faire du Belgaphil 40 un numéro spécial retraçant les 25 dernières années de la FRCPB, vous l'avez peut-être déjà reçu ou il va vous arriver incessamment.

C'est sans conteste un collector, qui nous l'espérons trouvera une place dans votre bibliothèque. Nous ne pouvons mieux fêter le 10^e anniversaire du magazine Belgaphil.



Comme promis dans un Belgaphil antérieur nous tiendrons le samedi 28 novembre 2015 notre journée "Portes ouvertes" à laquelle je vous invite tous dès à présent. De 13:00 à 17:00h, vous êtes les bienvenus au bureau fédéral à Zaventem situé Leuvensesteenweg 510, bâtiment 3, l'entrée est à l'arrière du bâtiment.

Ces derniers mois, nous avons constaté que beaucoup de nos membres ont fait don à la bibliothèque de toutes sortes de livres, archives, recherches personnelles, catalogues et bien plus encore. Et ainsi nos deux bibliothécaires en ont généralement plein les mains pour tout ranger. Mais cela entraîne aussi qu'ici et là un choix doit être fait et certains dons ne peuvent pas être enregistrés.

Des expositions régionales compétitives ont eu lieu ces derniers mois, dans les différentes régions et nous constatons avec plaisir qu'un peu partout de plus en plus, de nouvelles collections sont présentées; cela nous donne beaucoup d'espoir pour l'exposition nationale en 2016, qui se tiendra en 2016 à Roulers dans la salle de fêtes "Het Fabriekspannd", sous la dénomination de "WESTFILA 2016". Tous sont les bienvenus du vendredi 11 au dimanche 13 juin 2016.

Vous pouvez donc déjà commencer à préparer votre collection.

Grâce à Pro-Post, qui nous a octroyé une subvention complémentaire, nous avons pu faire bénéficier ces expositions et ces préventes d'un soutien supplémentaire en 2015 et nous espérons bien qu'à l'avenir nous pourrions poursuivre cette action. En fin de compte, ne devons-nous pas mettre tout en œuvre pour promouvoir cette philatélie qui nous tient tant à cœur ? Nous tenons à remercier de tout cœur Pro-Post pour ce subside.

Je voudrais faire un appel à tous les comités provinciaux pour coordonner, qui sait ou peut « faire quoi, où et quand » dans leur province. La collaboration au sein de chaque province est indispensable pour assurer à chaque manifestation le rayonnement qu'elle mérite. Les bourses d'échanges ou autres ont aussi intérêt à être coordonnées entre elles. Il est insensé de se faire concurrence en organisant quelque chose le même jour dans la même entité.

Mais bien sûr, cela reste de votre ressort.

Pour 2016, seulement 4 préventes sont prévues, celle du mois de juin ayant été attribuée à Westfila 2016. Aussi les critères pour l'attribution d'une prévente seront-ils adaptés et nous attendons des futurs organisateurs qu'ils redoublent d'efforts pour élever le niveau de leur manifestation. Ces nouvelles procédures pourraient amener les clubs à devoir coopérer pour mener à bien et réussir la prévente. C'est une décision délibérée prise en collaboration avec bpost et la FRCPB.



Pour la FRCPB, 2016 sera aussi l'année des élections. Toutes les provinces devront présenter leurs candidats à la fonction d'administrateurs et de délégués provinciaux. Les élections se tiendront au second semestre de 2016. Dans quelques mois, les comités provinciaux recevront du bureau permanent les instructions nécessaires. Nous insistons auprès des clubs pour qu'ils payent la cotisation fédérale 2016 avant le 30 avril afin de pouvoir déterminer le nombre de mandats à élire. Il est aussi très important de communiquer au comité de votre province le nombre exact de membres de votre club.

Vous aurez probablement remarqué que cette année encore, quelques clubs ont fermé leurs portes.

C'est un signe du temps, de plus en plus d'associations ont des difficultés et ce n'est pas limité aux clubs philatéliques. C'est désolant, mais c'est ainsi

Vous l'avez entendu, quelques clubs sont démissionnaires d'office car ils ont omis de payer ou ont payé beaucoup trop tardivement leur cotisation fédérale. C'est une situation déplorable surtout pour les membres qui n'en ont pas été avertis. Nous nous en rendons clairement compte avec les nombreux appels téléphoniques ou e-mails que nous recevons de ceux qui ne reçoivent plus le Belgaphil et nous sommes alors obligés de leur en donner la vraie raison. Bien sûr la porte reste toujours ouverte à ceux qui désirent encore se mettre en ordre.

Nous avons toujours l'espoir

L'avenir et le développement de notre fédération ne font aucun doute et nous gérons les oppositions et les contretemps.





On ne peut anéantir une fédération existant depuis 125 ans, mais cela demande que l'on y travaille tous ensemble.

Nous constatons aussi que nos fidèles partenaires au sein de Pro-Post, chacun dans son domaine et à sa manière, continuent à bâtir l'avenir de la philatélie.



Pour terminer, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, mes collaborateurs et les membres pour tous les efforts déployés pour promouvoir notre magnifique hobby.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie de votre attention et j'espère vous revoir à l'occasion de l'une ou l'autre de nos nombreuses manifestations.

Maintenant, je vous invite tous à la réception et à boire le verre de l'amitié.

Votre président
Eddy Van Vaeck 🍀



TOMBOLA 2015

00599	00927	01945	02259	02380
03586	04047	04500	05128	05560
06393	07227	07932	10075	10948
11346	11524			

Numéros gagnants, cartes fédérales 2015

Le titulaire d'une carte gagnante doit pour recevoir son prix, l'envoyer avec son adresse à l'adresse ci-dessous

Winnende nummers Bondskaarten 2015

Om zijn prijs te ontvangen dient de houder van het winnend nummer de kaart op te sturen aan het onderstaande adres:

FRCPB - KLBP – Mr. R. Duhamel
Avenue des Erables 14, 1420 Braine-l'Alleud

Agenda, Informations et Communiqués



De **Koninklijke Kielse Postzegelkring** nodigt u uit op de **25^{ste} nationale ruilbeurs** (*postzegels - poststukken - ongetand België*) op zaterdag **23 januari 2016** van 9u15 tot 15u30 in de Stedelijke Feestzaal KIELPARK, St. Bernardsesteenweg 113, 2020 Antwerpen-Kiel.
Toegang gratis - bereikbaar met tram 4 en 24 en met bus 1, 290 en 296.
Inlichtingen: Luc Impens tel. 03 828 78 94, email: luc.impens@skynet.be



Le **Cercle Philatélique Yvetois** organise le **30 janvier 2016** de 9 à 16 heures à la salle communale à Yves-Gomezée (Place Saint Laurent), sa **14^e bourse toutes collections**.
Vaste parking - Entrée gratuite.
Renseignements: Jean-Marie Guidosse, Rue de Charleroi 118, 5650 Yves-Gomezée - tél. 071 65 03 50 (après 18 heures) email: guidosse.jm@scarlet.be

Le samedi **6 février 2016**, l'**Union Philatélique Amis Réunis** organise, de 9h00 à 16h00, sa **17^e bourse philatélique** en la salle 'Cercle des Œuvres', rue de la Closière, 46/48 à 6224 Wanfercée-Baulet.
Entrée gratuite, + parking.
Renseignements : Mr. Londot Michel – 071/95.75.62 ou 0475 738 049



"**De Posthoorn Keerbergen**" organiseert op zondag **7 februari 2016**, van 9 tot 16 uur, samen met de **Mechelse Postzegelkring "Opsinjaar"** in de parochiezaal 'Berk en Brem' (naast de kerk), St. Michielstraat 20, in 3140 Keerbergen een **Postzegelbeurs** samen met een stand van "**André Buzin**".
Ruime parking op het gemeenteplein, gratis inkom.
Info: R. Vangrunderbeeck, Sparrenweg 13, tel. 015 23 53 90
G. Vangoidsenhoven, Stuivenberg 14, tel. 015 51 16 72 -
email: georges.vgoidsenhoven@skynet.be.

Phila Zelzate organiseert op zaterdag **13 februari 2016** van 9 u. tot 15 uur haar **9^{de} Internationale ruilbeurs** voor postzegels, postwaardestukken, prentkaarten en munten. Uitgifte van 2 mijn- zegels t.g.v. haar 40-jarig jubileum.
Polyvalente zaal PC Sint-Jan-Baptist, Suikerkaai, 81 – 9060 Zelzate. Ruime parking. Gratis toegang.
Info: Theo Van Damme 0497 40 45 98 – theo.van.damme@skynet.be.

De **Koninklijke Wase Ruilclub** organiseert op zondag **14 februari 2016**, van 9 tot 16 uur, zijn **natio ale ruilbeurs** in lokaal "Den Hof" (Gildenhuis), Hendrik Heymanplein 7, 9100 Sint-Niklaas.
Inkom gratis voor leden, niet-leden €1,50.
Info: Vera Behiels, Azalealaan 45, 9100 Sint-Niklaas - tel. 03 777 35 90 (na 20 uur).



De **Koninklijke Philatelic Club Cosmos** organiseert haar **5^{de} nationale ruilbeurs** met tentoonstelling van unieke en zeldzame stukken op zaterdag **20 februari 2016** van 09 tot 15 uur.
Zaal Meyer, Centrum Oosterveld, Groenenborgerlaan 216 te Wilrijk. Inkom gratis.
Inlichtingen: Johan Decoster, 03 3215822 – 0478/422431 e-mail: franciscusdecoster@gmail.com
Serckx Danny, 03.6650212 - e-mail: d.serckx.cosmos@gmail.com

De **Lokerse Postzegelkring** organiseert zijn **Nationale Postzegelbeurs** op zondag **28 februari 2016** van 9 tot 16 uur in twee zalen in het Parochiaal Centrum "St. Anna", Veerstraat 10, 9160 Lokeren. Toegang gratis.
Inlichtingen: Paul Smet, tel. 09 348 86 07 - email: smet.bontinck@skynet.be



Nationale Ruilbeurs van postzegels en prentkaarten ingericht door de **Koninklijke Filatelistische Kring Dendermonde** op zaterdag **5 maart 2016**, van 9 tot 16 uur, in de Middenschool Atheneum, Geldroplan in 9200 Dendermonde. Gratis toegang
Inlichtingen: Hugo Denis, Hof ter Brempt 50, 9200 Dendermonde - tel. 052 21 12 51 - email: denis.hugo@skynet.be

Le **Cercle Philatélique de Comines-Warneton** organise le samedi **5 mars 2016**, de 9 à 17 heures, sa **7^e Bourse Multi Collections** dans la Salle Les Marmousets, rue des Arts à 7780 Comines.
Entrée gratuite.
Renseignements: tél. 056 83 09 22 - 0476 07 02 24.

Le **Cercle Philatélique des Fagnes** organise le samedi **5 mars 2016** de 9h00 à 16h00 en la salle SUDHAINA à Chimay Baileux, une *grande bourse philatélique et cartophile avec une exposition philatélique de propagande*. Entrée gratuite.
Renseignements : au 060/21.33.52 (soir) ou gbaudot@skynet.be



"De Postiljon" Boortmeerbeek vous invite à leur **16^e Grande Bourse Philatélique** le dimanche **6 mars 2016** de 8h30 à 15 heures, Cafétaria Complexe Sportif, Sportveldweg 9, 3190 Boortmeerbeek. Entrée gratuite - Accessible à tous - Grand Parking - Desservi par la SNCB.
Info: Ida Van Rillaer, Kwijtveldstraat 26, 3190 Boortmeerbeek - tel. 015 51 52 88 - email: ida.vanrillaer@telenet.be



Le **cercle philatélique de Gerpennes** organise le samedi **12 mars 2016** de 8 à 16 heures sa **26^e Bourse toutes collections** (timbres-poste, cartes postales) au Collège Saint Augustin, Avenue Astrid 13, 6280 GERPINNES. Entrée gratuite.
Renseignements: Jean De Maeght, email: jeandemaeght@gmail.com.

De postzegelclub **"De Leiestreek" Bissegem** organiseert zijn **26^{ste} beurs voor verzamelaars** op zaterdag **12 maart 2016**, van 8u30 tot 16 uur, in het ontmoetingscentrum "De Troubadour", Vlaswaagplein (station) te Bissegem (Kortrijk). Toegang gratis.
Inlichtingen en reserveringen: tel. 056 35 67 59.



Le **Cercle Philatélique "Les Timbrés" d'Ham-Sur-Heure/Nalines** organisera sa **10^e bourse d'échanges toutes collections** le samedi **19 mars 2016**, de 9 à 16 heures, au château, Chemin d'Oultre-Heure 20, 6120 Ham-Sur-Heure/Nalines.
Entrée libre - accessible aux personnes à mobilité réduite.
Renseignements: Mme Galland-Leysen, tél. 071 21 74 29 et Mme Kicq-Bourgeois, tél. 0474 33 87 95
email: lestimbres@hotmail.com.

De Koninklijke Vlaamse Bond van Postzegelverzamelaars - Brussel-Koekelberg nodigt u uit op hun **jaarlijkse verzamelbeurs** op zaterdag **19 maart 2016** van 9 tot 16 uur in de Cafetaria van de "Sporthal Victoria", Léon Antriquestraat 4, in 1081 Koekelberg (parking in de Ganshorenstraat) - Toegang gratis.
Info: Robert Rom, tel. 02 731 19 34 - email: robert.rom@telenet.be
Andre Krikilion, tel. 016 65 59 62 - email: andre.krikilion@telenet.be



Le Samedi **19 mars 2016** de 09h00 à 17h00, le **Royal Philatelic Club De Hesbaye** organise sa **15^e Bourse du Printemps des Collectionneurs** au Marché couvert rue des Combattants 4280 HANNUT. Vaste Parking. Accès aisé pour les moins valides.
Renseignements : L. Domange 019/698481, J. Chantraine 019/512843
email: www.philatelicshesbignonne.be

Le **Cercle Royal Philatélique de la Vallée de l'Escaut** organise le dimanche **20 mars 2016** de 9 à 17 heures, sa **35^e Bourse des Collectionneurs** dans la Salle des fêtes de Hollain (autoroute E42, sortie 31 - itinéraire fléché) - entrée gratuite.
Renseignements: Mr. Claude Delrue, tél. 069 23 44 26.

Le dimanche **17 avril 2016**, le **Cercle Philatélique Auvélaisien** organise sa **24^e bourse internationale des collectionneurs** avec exposition "La Belgitude" (Horeca) dans le Hall Omnisports d'Auvélais, rue Pont Ste-Maxence - 5060 Sambreville. Entrée 1€, restauration, parking aisé.
Renseignements : Charles Bruart - tél. 071/77.10.55 - e-mail : cephila@skynet.be

Le **Cercle Royal Philatélique de Spa** organise à l'occasion de ses 110 années d'existence une **exposition précompétitive SPAPHILA 2016** le **14 mai 2016** laquelle se tiendra dans le Hall omnisport de l'école d'hôtellerie de Spa.
Renseignements: Robert Meurer, Avenue du Chevalier De Thier 8, 4900 Spa • tél. 0479 48 21 78
email: robertmeurerspa@hotmail.com



Le **Cercle Philatélique Yvetois** organise une **exposition philatélique précompétitive régionale** le 1^{er} octobre 2016 de 9 à 17 heures, laquelle aura lieu dans le Hall Omnisports, Allée du 125^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt.
Renseignements: Jean-Marie Guidosse, rue de Charleroi 118, 5650 Yves-Gomezée - tél. 071 65 03 50
email: guidosse.jm@scarlet.be

Proposition FEPA pour l'introduction de la discipline "Cartes postales illustrées"

Règles particulières (spécifiques) pour les collections "Cartes postales illustrées" dans les expositions FEPA.

1. Expositions compétitives

La discipline « Cartes postales illustrées » est acceptée comme une classe compétitive dans les expositions nationales, régionales et FEPA approuvées par les fédérations concernées.

2. Définition de la carte postale illustrée

La carte postale doit être pourvue d'une illustration. De plus ...

- Les cartes postales illustrées ayant voyagé (expédiées via le service postal ou utilisées de n'importe quelle autre manière postale) doivent montrer qu'elles ont été traitées par un service postal.
- Les cartes postales illustrées n'ayant pas voyagé (non traitées par un service postal) doivent avoir des textes ou des lignes d'adresse imprimées, par ex. une zone pour le code postal prouvant que la carte est destinée à être postée sans enveloppe.
- Seuls les originaux des cartes postales illustrées contemporaines sont autorisés, les réimpressions produites ultérieurement ne devraient être présentées qu'exceptionnellement.
- Les cartes postales illustrées peuvent être produites avec différents types de matériaux ; elles peuvent être dessinées ou peintes à la main, brodées, etc..
- La collection doit pouvoir être exposée dans les cadres au format standard international de 16 pages A4 par face ou équivalent.

3. Principes pour le développement de la collection

3.1 Idée, plan et traitement

Une collection de cartes postales illustrées est traitée selon un thème géographique (topographique), une orientation thématique ou selon un aspect particulier (un artiste, l'impression, le matériau), totalement au choix du collectionneur.

Le titre et le plan doivent être présentés sur la page d'introduction et doivent être rédigés dans une des langues officielles de la FIP. (Pas pour les expositions régionales et nationales)

Le plan doit montrer l'intention et la structure de la collection. Le titre ainsi que les sections principales et les sous-sections de la collection doivent montrer le développement logique au travers de la collection et démontrer la créativité personnelle, la connaissance et la recherche.

Le titre doit refléter le contenu de la collection de la meilleure façon possible. Le traitement de la collection doit être en concordance avec le titre et le plan. Chaque carte postale illustrée doit avoir un lien avec le thème choisi.

3.2 Connaissance du thème et recherche

La recherche est une condition préalable à la connaissance du thème et des cartes postales illustrées et cela sera montré dans un bref texte en rapport avec chaque carte postale illustrée.

La variété et la diversité du matériel ont une importance particulière.

3.3 Condition et rareté

Le matériel exposé doit être de la meilleure qualité possible pour le sujet choisi. La rareté est directement liée à la difficulté de trouver ces cartes postales et à la difficulté de trouver et de se procurer ces cartes postales.

3.4 Présentation

Les feuilles d'exposition doivent avoir les dimensions suivantes :

- 1. 21 cm x 29.7cm (A4). 4 pages en ligne
- 2. 42 cm x 29.7cm (A3) 2 pages en ligne
- 3. 31 cm x 29 cm 3 pages en ligne

4. Jugement de la collection

Une collection de cartes postales illustrées sera jugée par un jury composé d'experts en la matière et nommé par les fédérations compétentes.

5. Evaluation

Les collections seront évaluées selon les critères suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-----|
| • Sujet, plan (10) et traitement (20) | 30 |
| • Connaissance (15) et recherche (20) | 35 |
| • Condition (10) et rareté (20) | 30 |
| • Présentation | 5 |
| • TOTAL : | 100 |

6. Récompenses - Médailles

Les médailles et les récompenses peuvent, en conformité avec les règles fixées, être attribuées par le comité organisateur en collaboration avec la ou les fédérations compétentes.

Les collections de cartes postales illustrées peuvent être récompensées par des prix spéciaux et les félicitations du jury.

7. Dispositions finales

7.1 En cas de divergence dans le texte découlant de la traduction, le texte anglais prévaut.

7.2 Les Règlements Spéciaux pour l'évaluation des expositions de cartes postales illustrées dans les expositions FEPA ont été approuvés par le congrès FEPA à Athènes, le 15 novembre 2015.

Ils seront soumis à un réexamen par le congrès FIP 2018. Ces règlements sont applicables à toutes les expositions auxquelles la FEPA accordera son patronage, son soutien ou sa reconnaissance et ce, depuis le congrès FEPA 2015.

Directives pour le jugement des collections de cartes postales illustrées

1. Introduction

- ✓ Le but de ces directives est d'informer à la fois les juges et les collectionneurs et de leur fournir des conseils pratiques sur la façon dont les règles particulières (spécifiques) pour les collections de "Cartes postales illustrées" doivent être utilisées.
- ✓ Les Règles particulières (spécifiques) pour les collections de "Cartes postales illustrées" comprennent les principes généraux sur ce que la collection de cartes postales illustrées peut contenir et comment elle doit être traitée et présentée. (Présentation)
- ✓ Ces directives ne sont pas exhaustives. Chaque collection est jugée sur son propre mérite.
- ✓ Le collectionneur peut avoir avantage à présenter sa collection de manière plus approfondie dans un synopsis envoyé au comité d'organisation avant l'exposition. Un synopsis ne remplace pas le plan ou la page d'introduction, mais la complète en présentant plus en détail le traitement, le choix, la recherche, la connaissance et la présentation de la collection. Il est recommandé qu'un synopsis ne comporte au maximum que deux pages A4 (simple face).

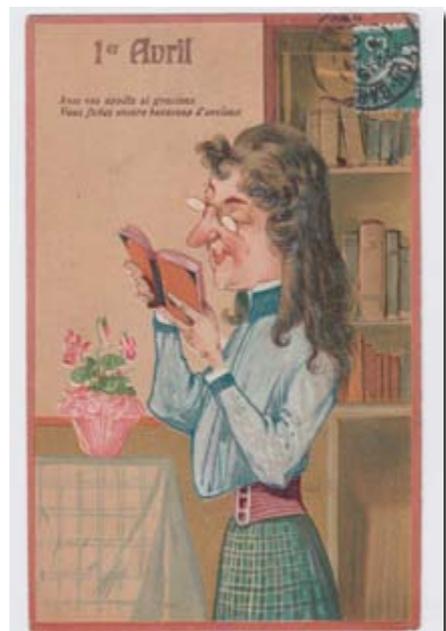
2. Définition d'une collection de cartes postales illustrées.

2.1 La collection

Une collection de cartes postales illustrées peut avoir un traitement géographique (topographique), y compris par exemple, des illustrations d'un lieu (municipalité - ville) ou d'une région (La côte belge – les Fagnes). La collection peut aussi être traitée par thème. Un événement ou une manifestation peuvent être présentés sous la forme d'un reportage. La collection peut aussi avoir comme sujet le photographe, l'artiste, l'imprimeur, le processus d'impression. Idées originales et créativité peuvent également conduire à des traitements différents.

2.2 La carte postale illustrée

La taille, la forme et le matériau (matière à partir de laquelle la carte est fabriquée) peuvent varier. L'accent est mis sur « l'illustration » (recto) et non sur l'utilisation ou particularités philatéliques (timbres-poste, oblitérations si présentes). La carte postale peut être neuve ou utilisée (expédiée via un service postal) La carte postale neuve doit avoir un verso imprimé (par ex. avec la mention : Carte postale) qui montre clairement que la carte postale était destinée à être envoyée sans enveloppe.



3. Critères d'évaluation.

3.1 Idée, plan et traitement.

Il doit y avoir un lien clair entre le titre, la structure et le traitement, y compris des informations sur la façon dont l'exposant a choisi de développer le thème, à savoir le choix des cartes postales pour illustrer le thème et comment l'exposant a utilisé le matériel. L'introduction devrait conduire le spectateur vers le récit que retrace la collection. L'originalité, l'imagination et les idées créatives seront spécialement appréciées.

L'idée et le plan seront évalués en fonction de la correspondance entre le titre, le plan et le développement de l'histoire au travers de l'ensemble de la collection.

Le traitement sera évalué en considérant le choix des éléments et de l'endroit où ils sont placés dans le scénario, ainsi que la pertinence du texte par rapport à la carte postale illustrée.

Le traitement et la description détaillée de la typographie, de la méthode d'impression et de l'imprimeur / éditeur sont tout aussi importants. Si ces informations ne sont pas disponibles, il faut en expliquer la raison.

Les documents originaux d'archives photographiques utilisés comme bases pour les essais et les épreuves dans la production de l'illustration de la carte postale seront récompensés.

Les cartes postales photographiques produites par des particuliers, même si elles ont été envoyées par un service postal, ne sont pas en elles-mêmes adaptées à constituer toute une collection; cependant, elles sont autorisées en petite partie dans la collection.

3.2 Connaissance et recherche.

La recherche est une condition préalable à la connaissance du thème. Elle doit être documentée par le choix et la variété du matériel ainsi que par un bref texte en relation avec les cartes postales illustrées. Les textes doivent donner des informations essentielles sur le thème et peuvent fournir des informations sur le photographe ou l'artiste. Des informations sur la typographie, la méthode d'impression, et l'imprimeur / l'éditeur peuvent être données de manière appropriée. Les cartes postales illustrées doivent être correctement choisies, eu égard au thème et les textes descriptifs doivent être exacts.

La variété et la diversité du matériel sont importantes et seront récompensées.

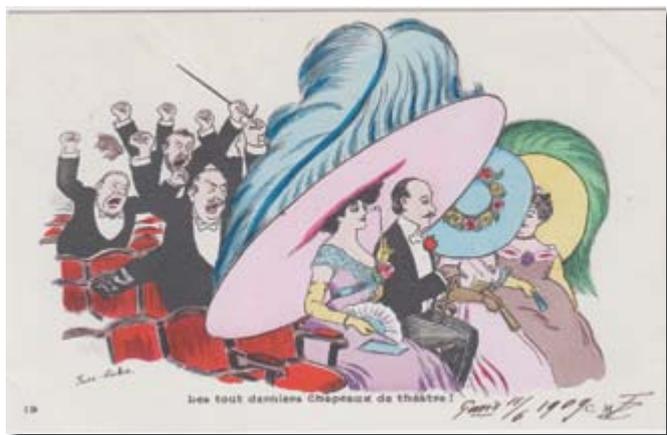
La connaissance personnelle et la recherche peuvent également être mises en évidence par la présence de matériel sur lequel peu ou pas de recherches ont été entreprises, par exemple une manière inhabituelle de collectionner. La connaissance du thème choisi peut également être représentée par l'utilisation de matériel approprié découvert par le collectionneur.

3.3 Condition et rareté.

La meilleure qualité possible disponible pour le thème choisi doit être exposée. Coins manquants ou pliés, la présence d'égratignures et d'éraflures, etc., influenceront sur la note « condition ». Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour les anciennes cartes ayant voyagé. Ce sera également le cas pour les anciennes cartes postales avec l'écriture sur la face illustrée, avant l'introduction du verso séparé, dans la mesure où l'écriture n'est pas de médiocre qualité avec des taches d'encre ou autres, etc.

La rareté est directement liée à la difficulté de trouver ces cartes postales, à la difficulté de les acquérir. Serait-il difficile de dupliquer la collection ? Certaines cartes postales illustrées « Vraie photo » peuvent être considérées comme uniques, car elles n'ont souvent été produites qu'en très petit nombre. Même certaines cartes postales illustrées imprimées peuvent être extrêmement difficiles à trouver. Les cartes postales illustrées montrant des détails avec des personnages, des activités, des moyens de transport, etc. sont plus importantes que des vues générales.

Les cartes postales illustrées de l'âge d'or ont souvent été imprimées par plusieurs éditeurs avec nombre de variations. Les variations contemporaines peuvent être traitées comme des originaux, tandis que les réimpressions modernes doivent être présentées comme telles. Les falsifications qui ne sont pas clairement identifiées comme telles, provoqueront la dépréciation de la collection par le jury.



3.4 Présentation.

Le texte doit être attrayant et agencé avec goût. L'impression d'ensemble de la collection est important, tout comme la variété dans le montage de la collection. Les pages de couleur sombre doivent être évitées. Un encadrement et un "dessous de carte" peuvent augmenter l'impression visuelle. Des illustrations (cartes, dessins, etc.) ou des objets qui ont un lien direct avec le thème ou le développement de la carte postale illustrée peuvent être tolérés en nombre limité, mais pas de sorte que les cartes postales illustrées deviennent secondaires dans la collection.



Une nouvelle discipline, ce sont de nouvelles possibilités, de nouveaux défis et (peut-être/probablement) de nouveaux collectionneurs, mais aussi de nouveaux problèmes. Pour n'en citer qu'un, où allons-nous chercher et trouver des jurés qualifiés ? Les problèmes sont là pour être résolus, un ancien Premier Ministre belge a dit : "Les problèmes doivent être résolus quand ils se posent". C'est possible, toutefois il vaut mieux éviter les problèmes et disposer de solutions dans l'éventualité où les problèmes se poseraient. Il y a peut-être parmi nous, membres de la fédération, des personnes expérimentées aptes à endosser et à assumer la tâche de juré. Surtout, n'hésitez pas à vous manifester, nous vous accueillerons à bras ouverts.



Et ne pensez pas "J'ai encore le temps"... Absolument pas!

- ✓ Le 14 mai 2016, vous aurez déjà la possibilité d'exposer à Spa lors de l'exposition précompétitive. Considérez cela plutôt comme un premier essai car en octobre 2016, le cercle de Lede organisera entre autres, dans le cadre de son 50^e anniversaire - LEDA 50, une première exposition compétitive dédiée à cette nouvelle discipline.
- ✓ En 2017, lors de l'exposition FEPA – Tampere en Finlande, aura lieu le lancement officiel de cette nouvelle discipline et dans la mesure du possible, notre commissaire national aux expositions fera le maximum pour y amener une ou deux collections.

Et je termine en vous disant : "Petits et grands, au travail !". ♣



Arno Oomis

Courrier *par* chemin de fer *aux* Indes Néerlandaises.



Je vais essayer de donner un aperçu philatélique aussi complet que possible de la poste ferroviaire aux ex-Indes Néerlandaises. Mes remerciements pour leur collaboration vont aux membres de l'association Dai Nippon et à William Backers.

Le premier courrier transporté par train.

En 1870, existait à Java et Madura un service postal journalier par voie de terre entre Batavia¹ et Surabaya via la route, dénommée la Grande route postale, qu'au début du siècle Willem Daenels avait fait aménager entre Anyer et Panarucan sur la pointe orientale de Java.

Pour la première fois en 1871, une petite quantité de courrier est transportée par train de Batavia à Weltevreden. Dès 1883, des bureaux postaux sont aménagés dans les gares sur l'île de Java. La société nationale des chemins de fer applique des règles générales pour le transport des sacs de courrier scellés entre les stations et les principaux bureaux de poste. Le 1^{er} février 1905, les premiers bureaux postaux sont ouverts sur la ligne ferroviaire reliant Batavia à Surabaya. La

¹ Ndlr : (1) Batavia actuellement Jakarta – (2) Djokjakarta ou en abrégé Djokja actuellement Yogyakarta

fonction principale de ces bureaux est de recevoir, de trier et d'oblitérer le courrier puis de le remettre aux employés du chemin de fer.

Dans les plus petites gares, des dispositifs (potences) sont installés afin de récolter et de déposer le courrier sans nécessiter l'arrêt du train. Entre 1905 et 1932, des bureaux ambulants circulent sur la ligne Batavia – Surabaya, d'abord sur le trajet entre Maos et Bandung et plus tard sur la ligne traversant Yogyakarta. Pendant plusieurs années, des postiers étaient à bord des trains des lignes secondaires, une vers Anyer (et Merak), l'autre vers Ciberon.

P. R. Bulterman décrit dans son livre « Poststempels Nederlandsch-Indies » les différentes oblitérations qui, pendant un certain temps, ont été utilisées à bord des trains des différentes lignes.

Les cachets « Cercles carrés »



Utilisation générale du 15 avril 1893 jusqu'à environ 1914.
Utilisés par les bureaux ambulants à partir du 1^{er} février 1905 jusqu'au 1^{er} juillet 1908.

Les cachets des lignes suivantes sont connus :

- Batavia – Maos 1
Bureau ambulant de Batavia à Maos
- Batavia – Maos A
Bureau ambulant de Maos à Batavia
- Surabaya – Maos B
Bureau ambulant de Surabaya à Maos
- Surabaya – Maos 2
Bureau ambulant de Maos à Surabaya

Grand timbre à date circulaire

Utilisé par les bureaux ambulants du 13 avril 1908 au 11 novembre 1909.

Les cachets des lignes suivantes sont connus :

- Batavia – Maos 1
Bureau ambulant de Batavia à Maos
- Batavia – Maos A
Bureau ambulant de Maos à Batavia
- Surabaya – Maos B
Bureau ambulant de Surabaya à Maos
- Surabaya – Maos 2
Bureau ambulant de Maos à Surabaya

Le 11 novembre 1909, Maos est remplacé par Bandung comme terminus de la ligne Batavia – Surabaya. Le trajet en train dure deux jours et les passagers doivent se loger en cours de route. La ligne passe maintenant par Cikampek.

- Batavia – Bandung 1
Bureau ambulant de Batavia à Bandung
- Batavia – Bandung A
Bureau ambulant de Bandoeng à Batavia
- Surabaya – Bandung B
Bureau ambulant de Surabaya à Maos
- Surabaya – Bandung 2
Bureau ambulant de Bandung à Surabaya

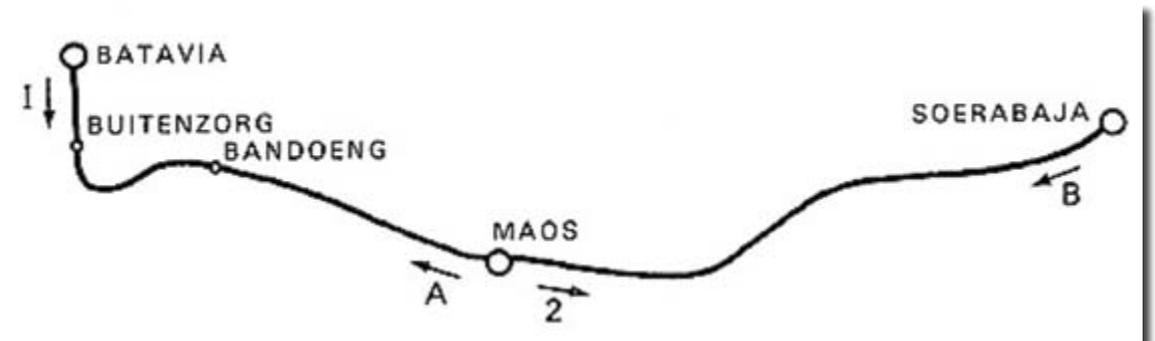
Les cachets sont utilisés du 11 novembre 1909 au 6 février 1912.

Cachet à pont (court)

On connaît cinq types de cachet à pont (court).

Type 1

- Batavia – Bandung + I +
- Bureau ambulant de Batavia à Bandoeng
- Batavia – Bandung + A +
Bureau ambulant de Bandoeng à Batavia
- Bandung - Batavia A XXX
Bureau ambulant de Bandung à Batavia
- Batavia – Bandung I XXX
Bureau ambulant de Batavia à Bandung
- Surabaya – Bandung + B +
Bureau ambulant de Surabaya à Bandung
- Surabaya – Bandung B +
Bureau ambulant de Surabaya à Bandung
- Surabaya – Bandung BXXX
Bureau ambulant de Surabaya à Bandung
- Surabaya – Bandung II XXX
Bureau ambulant de Bandung à Surabaya
- Surabaya – Bandung II X
Bureau ambulant de Bandung à Surabaya
- Bandung – Surabaya II XXX
Bureau ambulant de Bandung à Surabaya
- Weltevreden – Djokjakarta ⁽²⁾ III
- Djokjakarta – Weltevreden D



Type 2

Extension du trajet Kroya – Cikampek via Cirebon

Les bureaux ambulants C et III circulent via Cirebon.

- SPKT I
Bureau ambulant de Batavia à Bandung
- SPKT A
Bureau ambulant de Bandung à Batavia
- SPKT II
Bureau ambulant de Bandung à Surabaya
- SPKT B
Bureau ambulant de Surabaya à Bandung
- SPKT III
Bureau ambulant de Batavia à Djokja (2)
- SPKT C
Bureau ambulant de Djokja à Batavia



Type 3

- ✓ Batavia – Bandung
- ✓ Bandung – Batavia
- ✓ Bandung – Surabaya
- ✓ Surabaya – Bandung
- ✓ Batavia – Djokja
- ✓ Djokja – Batavia

Plusieurs de ces cachets ont été utilisés durant la période du 5 avril 1925 au 11 janvier 1929. Il n'y avait alors que 19 wagons postaux en service.



12-11-1928

Type 4

Quand le trajet entre Batavia et Surabaya se fit en un seul jour, deux bureaux ambulants furent supprimés. Les trajets furent aussi modifiés.

- ✓ Bandung - Djokjakarta
- ✓ Djokjakarta – Bandung
- ✓ Djokjakarta - Surabaya
- ✓ Surabaya – Djokjakarta

Ceci durant la période du 1^{er} novembre 1929 au 1^{er} mai 1932. Huit wagons postaux étaient en service.



Type 5

- Batavia – Anyer du 28-8-1909 au 1-12-1909
- Anyer – Batavia du 28-8-1909 au 1 - 12 - 1914

Autres cachets à pont (court)

- ✓ Djokjakarta-Station



Cachets à pont

Les cachets à pont suivants sont connus :

- SPKT III
Bureau ambulant de Batavia à Djokja
- SPKT B
Bureau ambulant de Surabaya à Bandung
- SPKT C
Bureau ambulant de Djokja à Batavia
- Batavia / Station
- Batavia – Station -

Griffes d'origine

Le réseau ferroviaire des Indes Néerlandaises avait des arrêts de différences importantes, à savoir:

Des gares et des arrêts, où un service postal ou un établissement postal existe et qu'on a appelés "Arrêts avec services postaux".

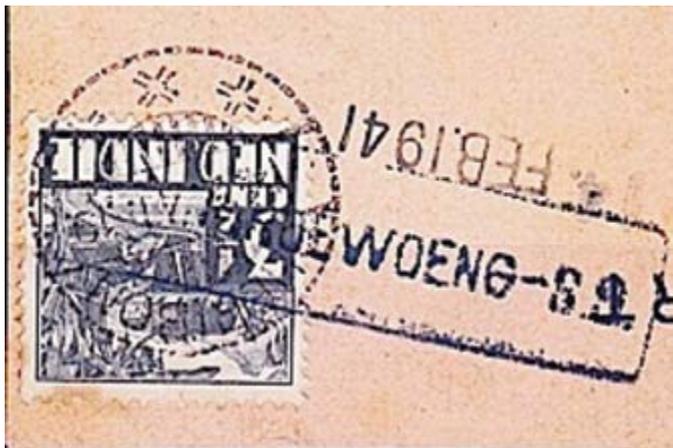
De simples haltes sans service postal où le train s'arrête seulement.

De 1883 à 1947, les griffes d'origine encadrées étaient de taille et de format très variés. On rencontre des griffes rectangulaires, ovales, avec des nombres (ou les lettres SS ou NIS) ajoutés. Les griffes d'origine sont frappées en bleu, violet, turquoise et noir.

Dans l'annexe 1, vous trouverez la liste des arrêts.

MOENTILAN S.S.

DJATIRAGAS 277



Karangsoewoeng S.S.

AWIPARI



▲ Carte postale avec la griffe BLAMBANGAN-PAGER. Cet endroit est situé dans la province de Lampung à Sumatra sur la voie ferrée Lampung - Kotabumi



Carte postale avec cachet de la halte de KOSAMBI. La halte a été ouverte en 1903. La halte se trouve sur la ligne de chemin de fer Poerwakarta - Jakarta Kota à Java Ouest.



Cachet encadré de la halte de SOLOK. Solok est situé à l'ouest de Sumatra

à suivre ...



Envois *par exprès* *par tram* et *train*

Actuellement, le service EXPRES/SPOEDBESTELLING de la Poste belge a disparu depuis dix ans (après la débâcle des vignettes POSTEXPRESS des années 1994 à 2002). C'est le moment d'approfondir la manière dont la Poste a fourni tous les efforts du monde pour remettre rapidement aux destinataires les envois par exprès.

Suivant la réglementation du XIX^e siècle, la Poste devait transporter un envoi par exprès par "le chemin le plus rapide possible" vers sa destination. Le mode de transport le plus connu d'un envoi par exprès était le train. Témoins de cela, les cachets des bureaux ambulants que nous rencontrons sur les envois par exprès. Le transport ferroviaire était, au XIX^e siècle, de loin le moyen le plus rapide pour transporter le courrier.



▲ Fig. 1: Carte postale n° 21 expédiée d'Anvers le 25 AVRIL 1895 vers Barmen (D).
Transportée par le bureau ambulant EST 1 entre Bruxelles et l'Allemagne.
Port 10 c. (pays UPU) et taxe d'exprès 30 c.



▲ Fig. 2: Carte postale n° 44 expédiée de Courtrai vers Amsterdam.
Transportée par le bureau ambulant TOURNAI-BRUXELLES 2 entre Courtrai et Bruxelles et
ensuite entre Bruxelles et Anvers par le bureau ambulant BRUXELLES ANVERS 3.
Port 10 c. (pays UPU) et taxe d'exprès 30 c.

La dernière partie de la liaison, entre la station de chemin de fer la plus proche du destinataire et la destination finale, était assurée par un facteur du bureau télégraphique, du bureau de poste ou du bureau des chemins de fer à vélo ou à pied. Ces facteurs recevaient pour ce service une indemnité, laquelle était fonction de la distance à parcourir, des conditions météorologiques et du moment de la livraison, jour ou nuit. Tous ces éléments représentent la situation la plus connue du transport des envois par exprès pendant cette période.

Reste encore le problème de la façon dont l'expéditeur d'une lettre, d'une carte ou d'un télégramme pouvait le porter au bureau télégraphique par le moyen le plus rapide possible. Il est clair que c'était plutôt un problème pour l'expéditeur que pour la Poste, mais l'aide est venue d'une source inattendue.



▲ Fig. 3: Tram N° 984, une voiture vert foncé à deux essieux de 1902 de la Société des Chemins de Fer Économiques, entreprise qui fut reprise par "Les Tramways Bruxellois". A l'avant, près de la marche, la boîte aux lettres. Heures de levée de 7 à 21 h clairement indiquées.

Les Tramways Bruxellois.

Après l'installation de la première voie ferrée en Belgique, à savoir Bruxelles-Malines, le 5 mai 1835, des transports de personnes par trams à chevaux et trams à vapeur ont été mis en service à Bruxelles, de la Porte de Namur et de la Place Royale vers l'Allée-Verte pour effectuer la connexion du centre-ville vers la nouvelle liaison ferroviaire. Ces liaisons connurent rapidement un grand succès et, en peu de temps, de nouvelles lignes ont démarré: celles-ci étaient exploitées par un réseau de petites entreprises.

En 1872, la ville de Bruxelles émit le souhait de rassembler toutes ces petites entreprises sous une seule administration. La "Société Morris" et la "Belgian Street Railway & Omnibus Company Ltd" fusionnèrent le 1^{er} janvier 1875 en une nouvelle compagnie, "Les Tramways Bruxellois" qui ensuite, reprit nombre d'autres petites firmes. L'autorité décréta une loi le 9 juillet 1875 qui imposa certaines obligations aux exploitants des lignes de trams de Bruxelles. Ainsi, ils étaient, entre autres, obligés d'accrocher des boîtes aux lettres aux wagons de trams, dans lesquelles le public pouvait déposer ses envois par exprès et ses télégrammes.

Les facteurs des bureaux télégraphiques transportaient le courrier des boîtes aux lettres des trams bruxellois dès leur arrivée au dépôt des voitures vers les bureaux télégraphiques principaux (Bruxelles Nord, Midi, Quartier Léopold et Bruxelles 1 - la poste centrale), d'où les envois par exprès partaient pour leur destination finale. Ces mêmes facteurs s'occupaient de la levée des boîtes aux lettres des trams chaque jour entre 7 et 21 heures.

Comme précédemment indiqué, la Poste avait l'obligation de transmettre les envois par exprès le plus rapidement possible vers leur destination et elle était également tenue responsable si un envoi par exprès n'arrivait pas à temps à destination. Elle devait alors payer un montant supplémentaire déterminé. Les facteurs devaient donc se défendre des reproches qui leur étaient adressés et contre lesquels ils ne pouvaient parfois rien faire.

La carte postale ci-contre a été expédiée par exprès le 8 février 1899 quelque part dans l'agglomération bruxelloise (pas d'indication dans le texte) vers Gosselies. Pour que l'envoi parte rapidement par le train, l'expéditeur a posté la carte postale dans une boîte aux lettres d'un tram bruxellois. La carte a cependant été postée trop tardivement et a été découverte le lendemain dans la boîte aux lettres du tram. Pour ne pas avoir de reproche sur le retard, le bureau télégraphique de BRUXELLES (NORD) a collé l'étiquette ci-contre sur l'envoi.



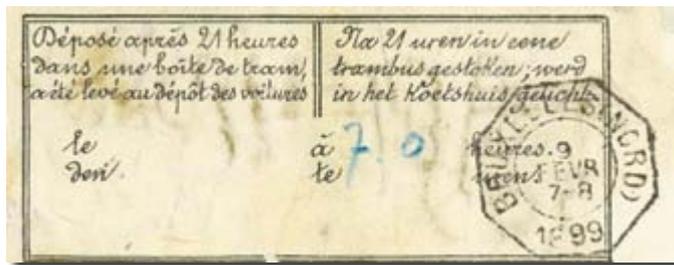
Fig. 4: Carte postale n° 9 expédiée par exprès et postée à bord d'un tram des "Les Tramways Bruxellois".

Le texte avec le cachet sur l'étiquette parle de lui-même : "Déposé après 21 heures dans une boîte de tram, a été levé au dépôt des voitures le 9 févr. 1899 à 7.0 heures". Avec cette mention, il n'y avait rien à objecter contre la livraison tardive. Cependant, ce n'était pas une chose courante : jusqu'à présent, seulement deux documents postaux ont été trouvés avec une telle étiquette.

Sans cette étiquette, il était pratiquement impossible de savoir si la carte avait effectivement été transportée par tram. Des vendeurs adroits proposent régulièrement d'autres documents postaux qui auraient soi-disant été transportés par tram et appuient leur raisonnement de la route suivie par l'adresse de l'expéditeur et du bureau télégraphique employé. Il est clair que de tels raisonnements absurdes ne servent qu'à gonfler le prix. Attention donc !

Envois par exprès avec surtaxe tram complémentaire

Un nouvel épisode dans la vie des boîtes aux lettres de tram apparut en 1926. Vu que les salaires et le matériel coûtaient sans cesse plus cher à cause de la période inflationniste 1926-1931, la Poste décida de générer des revenus des boîtes aux lettres de tram. L'ordre de service 104 du 20 octobre 1926 stipulait qu'à partir du 1^{er} novembre 1926, les télégrammes et envois par exprès par tram en région bruxelloise à destination de l'intérieur du pays uniquement devaient être augmentés d'une taxe supplémentaire de 30 centimes : la surtaxe tram. La surtaxe tram pouvait être payée au départ par l'expéditeur ou à l'arrivée par le destinataire. Pour contrôler la perception de la surtaxe tram, un cachet linéaire "TRAM" devait être apposé sur chaque envoi déposé dans le tram. Chaque bureau télégraphique disposait d'un ou de plusieurs de ces cachets ; pour leur description, je vous renvoie à l'article du Postzegel de mars 1994. Bien que l'énumération des types de cachets TRAM dans l'article considéré ne soit pas tout à fait complète, on y trouve la majorité des informations. Ci-dessous, quelques exemples de cartes postales avec la surtaxe tram.



▲ Fig. 5: Détail de l'étiquette (RARE) de la carte postale (voir page précédente).

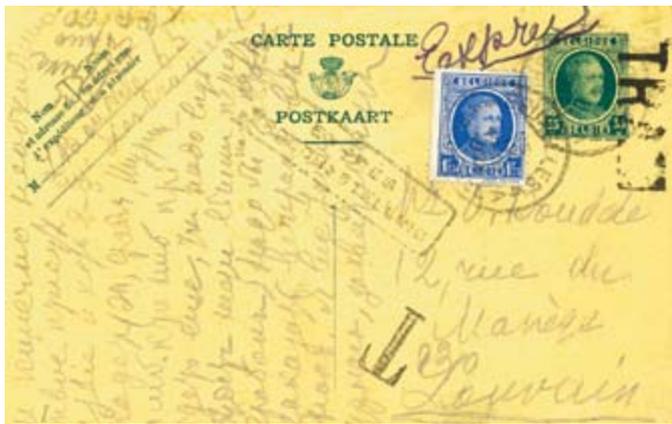


▲ Fig. 6: Carte postale n° 73 expédiée par exprès le 3.XI.1926 de Bruxelles à Namur. Cachet encadré TRAM de Bruxelles (Nord). Port 30 c. taxe d'exprès 1 F. et surtaxe tram 30 c. Total 1,60 F. 3^e jour de l'introduction de la nouvelle surtaxe tram !



▲ Fig. 7: Carte postale n° 76 expédiée par exprès le 12.I.1927 de Bruxelles à Liège. Cachet encadré TRAM de Bruxelles (Nord). Cachet TRAM non répertorié de ce bureau. Port 30 c. Taxe d'exprès 1 F. et surtaxe tram 30 c. Total 1,60 F.

◀ Fig. 8: Carte postale n° 79 expédiée par exprès le 30.VIII.1927 de Bruxelles à Morlanwelz. Cachet non encadré TRAM de Bruxelles (Midi). Port 30 c. Taxe d'exprès 1 F. et surtaxe tram 30 c. Total 1,60 F. Affranchie seulement à 1,10 F, donc taxée (T). Vu que la taxe d'exprès n'était pas (complètement) acquittée, cette carte aurait dû être expédiée par la voie normale. Cette taxe fut apparemment négligée et l'envoi fut bien transmis par exprès.



▲ Fig. 9: Carte postale n° 83 expédiée par exprès le 25.IV.1928 de Bruxelles 4 à Louvain. Cachet non encadré TRAM de Bruxelles 4. Port 35 c. taxe d'exprès 1,75 F. et surtaxe tram 30 c. Total 2,40 F. Affranchie seulement à 2,10 F. Donc surtaxe tram non acquittée. La surtaxe tram (30 c. voir à droite du T) a été encaissée à l'arrivée.



▲ Fig. 10: Carte postale n° 83 expédiée par exprès le 27.III.1929 de Bruxelles 4 à Campenhout-Sas. Cachet non encadré TRAM de Bruxelles 4. Port 35 c. taxe d'exprès 1,75 F. et surtaxe tram 30 c. Total 2,40 F. 11 jours avant l'enterrement de la surtaxe tram !

La fin...

La Poste avait l'intention de générer des revenus supplémentaires avec la surtaxe tram, mais le public a beaucoup moins apprécié la taxe complémentaire de 30 centimes. Suite à ce mécontentement, de moins en moins d'envois par exprès ont été confiés au tram et la Poste décida le 8 avril 1929 de ne plus exiger la taxe supplémentaire par l'ordre urgent n° 131B. Le cachet TRAM n'avait donc plus de raison d'exister...

Sources:

- Collection personnelle (toutes les pièces montrées)
- Catalogue de la SBEP - 1990
- La Poste par Exprès en Belgique – L. Janssens - 1989.
- Site Internet du Musée du Tram de Tervueren
- Mensuel de l'Amicale Philatélique n° 572 - 2011
- De Postzegel - mars 1994
- Les Tarifs Nationaux – Denemoustier. ♣

Fisto - Communication

Le Cercle d'étude de Flandre Orientale (FISTO) vient d'éditer sa 126^e étude.

Cette étude est la 2^e partie de la nouvelle édition de la "Bibliografie van de Belgische Filatelie" qui a été publiée en 2009, cette 2^e partie est essentiellement consacrée à l'affranchissement.

Cette étude (en néerlandais) de 44 pages est disponible au prix de 6.00 € (+ 2.31€ de frais de port pour l'intérieur) à verser au compte BE9 8906 8410 2332 de FISTO, Kollekasteelstraat 14, 9030 Mariakerke.

Pour éviter tout malentendu, une confirmation de la commande par e-mail est à adresser : secretaris@fisto.be

WEFIS

Etude WEFIS numéro 146: Inventaire des oblitérations ferroviaires de Flandre Occidentale

En 2000 est parue la 1^{re} édition de l'étude WEFIS (n° 87) concernant les oblitérations ferroviaires de Flandre Occidentale. Depuis lors, nombre de collectionneurs ont signalé d'autres oblitérations et amélioré les données.

Aussi, 15 ans plus tard, le comité de rédaction de WEFIS a trouvé intéressant de faire le point de la situation. Dans cette nouvelle édition, chaque oblitération a reçu un numéro, ceci afin de faciliter l'échange de données entre les collectionneurs. Ce numéro de 68 pages en néerlandais est disponible au prix de € 8.00 (+ € 2.20 pour l'intérieur / pour l'Europe sur demande) auprès de Robert Lisabeth, Heidebloemstraat 24 à 8400 Ostende.

Compte IBAN BE61 2800 4380 3217 / BIC GEBABEBB de WEFIS, avec la mention : WEFIS – Studie 146.

Postzegelveilingen

VAN LOOY

VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

143e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 vrijdag 21 DECEMBER en zaterdag 22 DECEMBER 2012
 vendredi 21 DECEMBRE et samedi 22 DECEMBRE 2012
 143ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

144e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 vrijdag 13 JUNI en zaterdag 14 JUNI 2013
 vendredi 13 JUIN et samedi 14 JUIN 2013
 144ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

145e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 donderdag 13 JUNI en vrijdag 14 JUNI en zaterdag 15 JUNI 2013
 jeudi 13 JUIN, vendredi 14 JUIN et samedi 15 JUIN 2013
 145ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

146e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 vrijdag 27 SEPTEMBER en zaterdag 28 SEPTEMBER 2013
 vendredi 27 SEPTEMBRE et samedi 28 SEPTEMBRE 2013
 146ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Annuellement plus de 20000 lots changent de propriétaire grâce à nos ventes publiques. L'offre importante et variée se compose de cartes postales, de lettres et de timbres sous forme de séries ou de collections de Belgique et de l'étranger.

L'année dernière, les "Classiques de Belgique" ont battu tous les records. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez réaliser vos lots isolés ou vos collections.

Appelez-nous aujourd'hui
03/ 232 22 05

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

148e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 donderdag 27 MARCH, vrijdag 28 MARCH en zaterdag 29 MARCH 2014
 jeudi 27 MARS, vendredi 28 MARS et samedi 29 MARS 2014
 148ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

149e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 vrijdag 13 JUNI en zaterdag 14 JUNI 2014
 vendredi 13 JUIN et samedi 14 JUIN 2014
 149ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

150e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 vrijdag 17 OKTOBER en zaterdag 18 OKTOBER 2014
 vendredi 17 OKTOBRE et samedi 18 OKTOBRE 2014
 150ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Postzegelveilingen
VAN LOOY
VAN LOOY

Frankrijklei 120
 2000 Antwerpen
 Tel.: 03/ 232 22 05
 Fax: 03/ 225 18 73
info@vanlooystampauctions.com
www.vanlooystampauctions.com

151e OPENBARE POSTZEGELVEILING
 donderdag 13 FEBRUARI en vrijdag 14 FEBRUARI 2015
 jeudi 13 FEBRUAR et vendredi 14 FEBRUAR 2015
 151ième VENTE DE TIMBRES-POSTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Prochaine vente:
 Février 2016**



Découvrez la collection First Day Sheets 2016

Vous êtes curieux de nature ? Vous aimez conserver des choses uniques et magnifiques ? Alors, les « First Day Sheets » sont peut-être quelque chose qui vous plaira. En tant que collectionneur averti, ce produit phare de la philatélie vous apporte ce petit plus qui en séduit plus d'un.

La face avant est ornée d'éléments de l'émission avec un cachet imprimé sur un joli fond de couleur. Le verso vous informe sur le cœur du sujet ainsi que sur les caractéristiques techniques du timbre-poste et de son feuillet.

Laissez-vous séduire et commandez dès aujourd'hui votre abonnement FDS pour 2016 !



Intéressé ?
Appelez le Contact Center de bpost au numéro +32 2 278 50 70